

Le collectif loi littoral veut des poursuites contre les préfets qui ont « failli »

Reçus hier en préfecture de région à Ajaccio, les associations environnementales ont exposé au conseiller territorial de François Hollande les cas « démonstratifs » de permis de construire pieds dans l'eau

Il y a l'État de droit qui annonce son retour en force. Et les associations de défense de l'environnement qui montrent sa faiblesse. Reçu hier après-midi en préfecture de région aux alentours de 15 heures, par Gilles Clavreul, le conseiller territorial de l'Élysée, le collectif loi littoral composé de quatre associations, d'ABCDE, d'U Polpu et du Gardé a exposé pendant une heure et quart les points noirs des manquements au droit de l'urbanisme.

Le représentant de François Hollande a « entendu » le constat sans appel dressé par le collectif qui met en balance la crédibilité de l'État.

Reprenant le slogan présidentiel, les écologistes ont demandé quand se produirait le changement : « Maintenant, jamais ? »

« Il y a une urgence pour l'État à faire démolir les constructions illégales et de sanctionner tout représentant de l'État ayant accepté des plans locaux d'urbanisme (PLU), des permis illégaux ou tout autre représentant communal ne respectant pas la loi », a-t-il signalé.

Tout en demandant une plus grande visibilité au sein d'un site internet publiant tous les PLU et un plus grand nombre de fonctionnaires pour effectuer les contrôles de légalité.

Le collectif a également exigé « l'application stricte des lois littoral et montagne, la réalisation du sentier bordant les côtes corse et de ne pas permettre



Les quatre associations (Garde, Levante, Polpu, ABCDE) regroupées en une seule ont été reçues pendant 1 h 15. (Photo Pierre-Antoine Fournil)

l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux zonages ».

Trois villas illégales, trois préfets visés

Sans entrer dans la liste exhaustive

des constructions illégales, le collectif a ciblé trois cas « démonstratifs d'irrégularités qui n'ont pas été déferés ». A chacune d'elles est associée l'action d'un préfet qui a détourné la loi, selon le collectif : « Michel Delpuech pour la villa Carlotti à Cotti-Chiavari, Stéphane

Bouillon pour la villa Peretti, sur la même commune, ou Patrick Strzoda pour la villa Lafonta à Pietrosella, qui avait été la cible d'un attentat du FLNC en 2011. »

Ces constructions basées sur la rive Sud d'Ajaccio et qui font l'objet de recours devant des juridictions administratives ou pénales, constituent selon les écologistes des preuves accablantes des « errances » de l'État.

« Le préfet Bouillon qui est parti de Corse pour rejoindre le cabinet de Claude Guéant était revenu le jour de son pot de départ spécialement de Paris pour signer trois permis de construire. Dont celui de M. Peretti, situé sur une bande remarquable », détaillent les représentants écologistes. « À la presse, Stéphane Bouillon avait déclaré qu'il avait dîné avec M. Peretti (en compagnie de Jean-Jacques Panunzi, le président du conseil général de la Corse-du-Sud) et qu'il avait estimé qu'il était un jeune Corse qu'il fallait aider », poursuivent-ils.

Le préfet Lemas s'est opposé à Sarkozy

Selon eux, le préfet Michel Delpuech ou encore l'actuel représentant de l'État, ont eux aussi détourné la loi. « Le collectif a demandé que ces préfets soient poursuivis », a répété le collectif. Faisant une exception dans cette chasse

aux sorcières de la préfectorale : le préfet Pierre-René Lemas, actuel secrétaire général de l'Élysée. « C'est le seul préfet qui a fait son boulot en Corse, puisqu'il s'est opposé à la construction de la villa de Jean Reno à Bonifacio, contre l'avis de l'ami de l'acteur, le ministre Nicolas Sarkozy et l'a payé cher, puisqu'il a été viré », poursuit le collectif. Rappelant en fine que « douze PLU ont été annulés en Corse », l'association dit « respecter les fonctionnaires qui travaillent au sein des services instructeurs ».

La racine du mal ? Les « interventions politiques » à un moyen ou à un haut niveau.

Le collectif a enfin dénoncé des projets « pharaoniques », comme celui de la Testa di Ventilegne, sur la commune de Figari. « Dans les années quatre-vingt, le groupe AXA avait prévu 100 000 lits, mais le FLNC avait mis son veto. Aujourd'hui, un hôtel et 50 villas de luxe sont en projet et on se demande comment une si petite commune peut avoir autant de moyens, d'autant que le projet n'est pas chiffré et que les investisseurs ne sont pas connus », conclut-il. Depuis une dizaine de jours, l'État refait souffler la musique douce de la légalité en redécouvrant la Corse. Les actes suivront-ils les discours pour tous les justiciables ?

PAUL ORTOLI
portoli@corsematin.com